

DECRET D/2016/ N° 213 /PRG/SGG

**PORTANT NOMINATION D'UN HAUT CADRE
A LA DIRECTION GENERALE DU RENSEIGNEMENT EXTERIEUR**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

Vu la Constitution ;

Vu la Loi L/2001/028/AN du 31 décembre 2001, portant Statut général des fonctionnaires ;

Vu la Loi L/2001/029/AN du 31 décembre 2001, portant Principes Fondamentaux de création, d'organisation et de contrôle des structures des Services publics ;

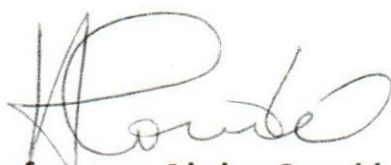
Vu le Décret D/2016/195/PRG/SGG du 27 juin 2016 portant Création de la Direction Générale du Renseignement Extérieur ;

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Mohamed Lamine SOMPARE, Controlleur Général de Police, est nommé Directeur Général du Renseignement Extérieur.

ARTICLE 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature, et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le08.....juin.....2016


Professeur Alpha Condé